

**NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES  
DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU MOIS DE FEVRIER 2017**

*Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités congolaises afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.*

Durant le mois de février 2017, le BCNUDH a documenté 461 violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC, ce qui représente une hausse par rapport au mois de janvier 2017, au cours duquel 427 violations avaient été documentées. Parmi ces violations, au moins 78 sont des atteintes au droit à la vie contre 369 victimes, dont 206 victimes d'exécutions extra-judiciaires par des agents de l'état, soit près de huit fois plus qu'au mois de janvier 2017 (26 victimes).

Sur l'ensemble du territoire de la RDC, les agents de l'Etat ont été responsables de près de 48% des violations des droits de l'homme documentées durant le mois en revue, soit 219 violations. Les groupes armés tous confondus ont été responsables de 242 violations commises, soit plus de 52% du nombre total de violations enregistrées.

Parmi les agents de l'Etat, les principaux auteurs sont, contrairement au mois précédent les militaires des FARDC, qui ont commis près de 21% du nombre total de violations enregistrées au cours du mois. En particulier, les militaires des FARDC ont été responsables de 183 victimes d'exécutions extrajudiciaires - dont 71 enfants et cinq femmes - soit plus de la moitié (56%) du nombre total de victimes d'exécutions sommaires et extrajudiciaires documentées au cours du mois, principalement dans la province du Kasai Central (151 victimes, dont 60 enfants), mais aussi au Tanganyika (20 victimes dont cinq femmes et huit enfants), au Nord-Kivu (10 victimes dont un enfant) et au Haut-Uélé (deux victimes mineures). Les agents de la PNC ont, quant à eux, été responsables de 93 violations des droits de l'homme (20% du nombre total de violations documentées pour le mois en revue), soit une baisse importante par rapport au mois de janvier 2017 (108 violations). Ces agents ont néanmoins été responsables de l'exécution extra-judiciaire d'au moins 23 personnes, ce qui constitue une hausse très significative en comparaison au mois précédent, durant lequel neuf victimes leur étaient attribuées.

Selon les informations à la disposition du BCNUDH, 374 violations des droits de l'homme ont été commises par toutes les parties dans les territoires affectés par le conflit, ayant causé la mort d'au moins 307 civils. Au moins 241 violations ont été commises par les combattants de tous les groupes armés confondus (causant la mort d'au moins 119 civils), tandis que les 133 autres ont été commises par les agents de l'Etat (causant la mort d'au moins 188 civils). Parmi les groupes armés, et à l'instar des mois précédents, ce sont les combattants des Forces de résistance patriotiques de l'Ituri (FRPI) qui ont commis le plus grand nombre de violations documentées, à savoir près de 21% des violations commises par les groupes armés ; les militaires des FARDC ont quant à eux commis 22% du nombre total des violations commises dans les zones affectées par le conflit.

Au cours du mois de février 2017, le BCNUDH a documenté 57 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire congolais, ce qui porte à 1.466 le nombre total de violations de ce type depuis le 1er janvier 2015, dont 104 pour l'année 2017. Les principaux auteurs de ces violations sont, à l'instar des mois précédents, les agents de la PNC (32 violations), suivis par les militaires des FARDC (18 violations), les agents de l'ANR (deux violations), les autorités politico-administratives (deux violations) et les combattants des groupes armés (deux violations). Les violations les plus rapportées sont les atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne (20 violations) et à la liberté d'opinion et d'expression (14 violations). Elles ont été commises principalement dans les provinces de Kinshasa (16 violations) et du Kongo Central (13 violations). Les membres d'organisations de la société civile (17 victimes) et de partis politiques (10 victimes), ainsi que quatre journalistes, ont été particulièrement visés, notamment à travers des menaces de mort ou d'arrestation. En février 2017, le BCNUDH a documenté neuf violations des droits de l'homme liées aux opérations d'enrôlement des électeurs.

Les résultats d'une enquête spéciale du BCNUDH déployée en février à Kananga et dans les territoires de Dibaya et Kazumba, province du Kasai central indiquent qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 23 février 2017, 99 personnes (dont au moins 18 enfants) ont été tuées, 42 personnes (dont 20 enfants) ont été blessées par balle, 46 enfants ont été arrêtés arbitrairement et détenus illégalement, et au moins sept enfants ont été victimes de disparition forcée par des militaires des FARDC en raison de leur affiliation présumée avec la milice de Kamuina Nsapu. De leur côté, des miliciens de Kamuina Nsapu ont tué deux chefs coutumiers et blessé un enfant par arme blanche, enlevé une personne, et incendié plusieurs habitations privées ainsi que deux commissariats de police et deux écoles. Les enquêteurs ont pu constater la présence d'au moins deux fosses communes dans lesquelles seraient enterrées plusieurs victimes tuées par les militaires des FARDC en février 2017 à Tshimbulu, et dont les corps avaient été emportés dans des camions militaires suite aux affrontements. Le BCNUDH condamne les attaques violentes des miliciens du Kamuina Nsapu contre des symboles et installations de l'Etat et le recrutement et l'utilisation d'enfants dans leurs rangs. Il déplore aussi l'usage excessif et disproportionné de la force, y compris létale, par les militaires des FARDC en réponse à ces attaques, menées pour la plupart à l'arme blanche, et notamment en ciblant des civils, dont des femmes et des enfants, en raison de leur affiliation présumée à la milice.

Le mois de février 2017 marquait les six mois depuis l'ouverture d'audiences foraines dans le cadre de crimes graves commis par des combattants présumés des ADF devant la Cour militaire opérationnelle (CMO) débutées le 20 août 2016, à Beni, dans la province du Nord-Kivu. Six mois après le début du procès, 18 cas sont devant la Cour, avec 43 civils et sept militaires des FARDC inculpés. Jusqu'à présent, neuf jugements ont été rendus : 26 accusés ont été condamnés à mort et trois ont été acquittés pour insuffisance de preuves. Le BCNUDH a continué son programme d'appui aux autorités congolaises dans le cadre de ce procès, à travers la mise en œuvre de mesures de protection au profit de plus de 100 victimes et témoins et l'accompagnement psychosocial de 51 autres.